

DU TIC... AU TAC !

La fin de vie en question

Le Centre hospitalier de Morteau organise le mardi 3 avril, de 16 h à 17 h 30, une intervention avec Mme Borella, juriste au Roqua (REseau QUALité), à l'intention du grand public sur la fin de vie et la législation.

Il sera abordé dans le cadre de la loi Claeys-Leonetti, la rédaction des directives anticipées, la désignation d'une personne de confiance. Cette loi aborde le droit des patients en fin de vie, l'obligation de respecter la volonté de la personne et le droit à la sédation profonde.

Concernant la personne de confiance, cela est également un droit pour chacun de pouvoir la désigner librement. Pour les directives anticipées, comme pour la personne de confiance, chacun peut rédiger les siennes afin de faire survivre l'expression de sa volonté malgré la survenue d'un état d'incapacité.

➤ Intervention de Mme Borella, au Centre hospitalier de Morteau, le mardi 3 avril, de 16 h à 17 h 30, salle du maintien de l'autonomie, Pavillon des Montagnons.